

SALON D'AUTOMNE : Affluence de visiteurs à l'exposition



Le Salon d'Automne organisé à la Toussaint est devenu un rendez-vous attendu des artistes et du public.

Le 6ème Salon d'Automne Art et artisanat du Bas-Couserans a attiré plus de 650 visiteurs à Mercenac, dans la nouvelle salle, sous le multiaccueil.

Organisée par l'association Atouts Arts Ariège, en partenariat avec la Communauté de Communes, cette

édition était la première sous l'égide de cette nouvelle association. 37 artistes ont exposé pour cet événement qui a réuni amateurs et professionnels.

Comme chaque année, les visiteurs avaient la possibilité d'élire leur œuvre préférée. Le prix du public a ainsi été décerné à Jacky ROMET.

Le prix de la Communauté de Communes a été remis à Josiane CHAPUY et le prix des enfants à Marie KHALDI.

François RIEU-CASTAING a quant à lui reçu le prix de la commune de Mercenac pour l'ensemble de son œuvre.

ECONOMIES D'ENERGIE : Aide à l'investissement



C'est l'histoire d'un dispositif peu connu : les Certificats d'Economies d'Energie (C2E). Créé en 2005 par le Ministère du Développement Durable pour atteindre des objectifs de réduction des pollutions atmosphériques, il oblige les distributeurs d'énergie polluante ou fossile à inciter toute personne, physique ou morale, à faire des économies d'énergie ou utiliser des énergies renouvelables. Il existe une liste nationale des opérations standardisées*. Chaque opération doit respecter des critères techniques et représente une valeur en « kWh cumac ». Le « cumac » est une unité spécifique créée pour les C2E et signifie « cumulé actualisé » : les kWh cumac représente les kWh économisés sur la durée de vie du matériel ou matériau, c'est-à-dire y compris un taux de vieillissement du matériel ou matériau.

*<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>

Les distributeurs d'énergie polluante ou fossile achètent ces kWh cumac en vous attribuant une aide à l'investissement dans des matériels ou matériaux performants. Cette aide est donnée après validation par le Ministère de l'Energie soit 1 an après la demande. Elle est cumulable avec le crédit d'impôt.

Exemples : pour l'isolation de combles réalisée par un professionnel ou par les services techniques, c'est une aide de 4.50€/m² d'isolant ; pour l'isolation des murs, 7,50€/m² ; pour l'isolation des planchers 9,30€/m² d'isolant ; pour une fenêtre 9€ si vous chauffez à l'électrique, 15€ sinon/fenêtre.

Les chaudières, poêles, VMC, régulation, etc. sont aussi éligibles. Les secteurs tertiaires, agricoles, industriels et transports peuvent aussi en bénéficier.

Depuis juillet 2012, la « Prime à la casse des chaudières » de plus de 15

ans est une opération nationale qui vous permet de bénéficier d'une aide spécifique pour tout changement d'appareil de chauffage fioul ou bois : 150€ pour une chaudière individuelle neuve basse température fioul ; 400€ pour une chaudière individuelle neuve à condensation fioul ; 450€ pour une chaudière individuelle neuve à bois** ; 120€ pour un appareil indépendant de chauffage au bois** (** Label flamme verte 4 ou 5 étoiles).

DEFA est un partenaire de proximité qui peut vous renseigner sur le dispositif et monter le dossier avec vous (3 documents à fournir) : contactez DEFA avant l'acceptation de vos devis pour vérifier les critères techniques, préparer le dossier et chiffrer l'aide.

DEFA 6 place Pasteur à Saint Giron. Tél. : 05.61.04.01.30.

Courriel :
audit.cee@denis-farge.com

Communauté de Communes Bas-Couserans

www.bas-couserans.fr

N°23 - Février 2013

Bastide-du-Salat - Betchat - Cazavet - Gajan - Lacave - Mauvezin-de-Prat - Mercenac - Montgauch - Prat-Bonrepaux - Taurignan-Castet - Taurignan-Vieux



ZONE D'ACTIVITES DU PITARLET :

Le chantier terminé

REÇUE
27 FEV. 2013



Une mutation en cours

Tout d'abord je souhaiterais débiter ces quelques lignes en souhaitant à tous, au nom des élus du Conseil Communautaire, une très bonne année 2013.

Je vous souhaite tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets.

Cette année est déterminante pour la Communauté de Communes puisque, d'une part, nous lançons la commercialisation des lots de la Zone d'Activités du Pitarlet. Il est important, pour les comptes de la Communauté, d'amortir le coût de la Zone en vendant des parcelles sachant que le contexte économique morose ne nous aide pas trop en ce moment. Les entreprises restent assez prudentes sur les investissements. Néanmoins nous avons déjà des prises de contacts encourageantes et une réservation importante en cours.

D'autre part, nous sommes en phase d'étude pour une fusion des intercommunalités du Bas-Couserans, Val'Couserans et Saint-Giron. Le cabinet SémaPhores s'est déjà entretenu avec les élus de chaque commune et de chaque intercommunalité. Un récapitulatif a été fourni.

L'étude doit se poursuivre jusqu'en juin avec la remise d'un dossier émettant un diagnostic, une étude de faisabilité, des recommandations et sûrement plusieurs scénarios de mise en route. Les élus auront à débattre puis à se prononcer à ce moment là.

Bonne lecture.

Raymond COUMES,
Président de la CCBC